



## ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMPTE RENDU DU CONSEIL ACADEMIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'OCCITAN DU 7 DECEMBRE 2020 à 14 heures

La réunion se tient par visioconférence sous la présidence de Monsieur le Recteur.  
La liste des participants est placée en annexe.

**Monsieur le Recteur** ouvre la séance et remercie les participants pour leur présence.

Il rappelle l'attachement de l'académie de Toulouse à l'enseignement de l'occitan, dans le cadre donné par le ministère, et fait part de sa conviction sur l'intérêt que représente l'apprentissage des langues régionales.

Il indique que l'académie consacre 54 ETP à cet enseignement dans le 2<sup>nd</sup> degré et rappelle que le ministère a octroyé 1 ETP de plus à l'Office public de la langue occitane (OPLO) - pourvu par un inspecteur de l'éducation nationale de Tarn-et-Garonne-, ainsi qu'une subvention avec un premier versement de 50 000 euros en cette rentrée.

Il se réjouit de l'approbation de la convention académique Occitan avec collectivités partenaires et l'OPLO et précise que la signature est en cours de finalisation, par voie de courrier en raison du contexte sanitaire.

Monsieur le Recteur rappelle que ce conseil académique a pour vocation de traiter les grandes orientations de l'académie en matière d'enseignement de l'occitan et que les points plus particuliers, relevant de l'échelle départementale, pourront être traités dans les groupes de travail départementaux que les IA-DASEN réuniront prochainement.

Il donne lecture de l'ordre du jour et propose une intervention préalable aux participants qui le souhaitent.

**M. Lepoint**, représentant le SE-UNSA, indique l'utilité qu'aurait représenté la communication de supports de travail en amont de la réunion. Il regrette la suppression d'un demi-moyen d'animation pédagogique en occitan dans le Tarn, ainsi que des fermetures d'option dans plusieurs établissements de l'académie. Il s'alarme de la baisse d'effectifs au lycée et regrette la hiérarchisation des options, les langues régionales n'ayant pas le même traitement que les langues de l'Antiquité. Il demande que des heures fléchées soient attribuées dans la dotation des établissements, y compris dans les lycées. Il souhaite que la mention du lycée professionnel dans l'information de l'académie ait pu être corrigée.

**M. Roux**, conseiller régional d'Occitanie et vice-président de l'OPLO, remercie M. le recteur pour la tenue de ce conseil. Il rappelle l'importance de l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse et souhaite que l'offre soit développée, en cohérence avec le nom même de la région et avec les résultats de la dernière enquête sociolinguistique où 80% des 15-29 ans sont favorables à l'enseignement de la langue régionale. Il déplore que la réforme du lycée entraîne une baisse conséquente des effectifs à ce niveau et que le plan ministériel pour les langues vivantes ne prenne pas en compte les langues régionales. Il propose à M. le recteur de faire part au ministère des difficultés rencontrées en académies sur ces points. Il souhaite que la convention académique permette d'avancer et demande que les associations représentatives, telles le CREO ou Oc-bi, soient invitées aux instances de pilotage aux différents échelons. Il demande que les groupes de travail départementaux soient réunis très rapidement pour préparer la rentrée 2021 et souhaite que les cosignataires de la convention soient associés aux études de faisabilité pour de nouveaux sites bilingues.

**Mme Ralu**, représentant l'association Oc-Bi, remercie M. le Recteur pour la signature de la convention académique de développement de l'enseignement de l'occitan. Elle s'interroge toutefois sur l'atteinte des objectifs en matière d'enseignement bilingue et considère qu'il y a un défi à relever avec l'ouverture de nouveaux sites. Elle rappelle que la crise sanitaire a fragilisé l'information aux familles mais aussi que l'instabilité de plusieurs cursus existants est due à une ressource enseignante trop réduite (Castres, Saint-Céré). Elle souhaite que les formations engagées permettent de remédier à cette situation. Elle propose que l'administration soit plus proactive pour traiter les demandes d'enseignement bilingue formulées par les municipalités et rappelle qu'Oc-Bi se tient

disponible pour tout apport informatif.

Elle demande que les élèves des cursus bilingues au collège aient accès aux classes bilingues en langues étrangères comme leurs camarades monolingues. Elle s'alarme de la réduction des possibilités d'enseignement de l'occitan induites par la réforme du lycée, l'enseignement de spécialité ne s'adressant qu'à très peu d'élèves. Elle souhaite que les futurs professeurs des écoles en formation à l'INSPE bénéficient d'un apport en langue régionale. Elle signale enfin que le nouveau collège de Cintegabelle (31) pourrait offrir l'occitan en continuité des cursus calandreta du secteur.

**M. Couffin**, représentant SUD-Education, souhaite qu'un plan de communication en direction des chefs d'établissement permette de préciser les possibilités d'enseignement de l'occitan et les modalités d'attribution des moyens dédiés. Il note que la zone d'affectation des TZR (titulaires remplaçants) d'occitan est l'académie toute entière et que cela peut être préjudiciable aux personnels concernés. Il rappelle par ailleurs que le service des professeurs d'occitan dans trois ou quatre établissements permet difficilement de faire rayonner la discipline et de s'investir dans des travaux d'équipe.

**Mme Noilhan** pour le SGEN-CFDT et **Mme Manzato** pour le SNES-FSU rejoignent les considérations qui viennent d'être formulées. Mme Manzato rappelle en outre l'intérêt du dispositif de sensibilisation généralisée en classe de 6<sup>ème</sup> et regrette qu'il ait été réduit.

**Mme Bras**, représentant la fédération régionale des calandretas s'interroge sur la faible proportion d'élèves bilingues français-occitan dans l'académie au regard de ce qui est développé dans d'autres académies pour d'autres langues régionales. Elle considère que le bilinguisme scolaire permet de compenser, en partie, la perte de locuteurs.

**M. Isopet**, représentant le CREO de l'académie de Toulouse, considère qu'il y a un écart grandissant entre l'affichage présidentiel ou ministériel en faveur des langues régionales et les réalités de terrain constatées en académies. La chute du nombre de lycéens apprenant l'occitan depuis la mise en place de la réforme du lycée en est un exemple. Il souhaite que de nouveaux sites bilingues soient créés dans le 1<sup>er</sup> degré et que certains sites existants soient plus fortement accompagnés. Il regrette la suppression d'un demi-poste de conseiller pédagogique dans le Tarn. Dans le second degré, il indique que l'attribution de moyens spécifiques n'est pas bien comprise par les chefs d'établissement. Il signale que la mise en place des options Mathématiques en terminale conduit souvent à l'abandon de l'option LVC par les élèves en raison de complexités d'emploi du temps.

Il demande à Monsieur le recteur

- une intervention auprès du ministre concernant la situation de l'occitan au lycée
- une communication académique auprès des chefs d'établissements pour rappeler l'intérêt de l'occitan et favoriser la bonne organisation des enseignements

**M. Lattes**, adjoint au maire de Toulouse, signifie son accord avec l'ensemble des interventions des participants.

**Monsieur le Recteur** indique que la situation de l'enseignement de l'occitan a été évoquée lors du dialogue de gestion avec le ministère. Il s'engage à faire état auprès du ministre des difficultés rencontrées, notamment à propos de la réforme du lycée. Il invite les partenaires à faire remonter les problèmes, selon les canaux appropriés, auprès des services départementaux ou académiques.

### **Constats de rentrée 2020**

Monsieur le recteur demande à messieurs Agar et Faisy de présenter ces constats.

#### **Effectifs**

L'enseignement extensif du 1<sup>er</sup> degré se poursuit et ne connaît pas de variation sensible. L'enseignement renforcé progresse dans les Hautes-Pyrénées. Il a été mis en place dans le Gers en préfiguration d'un site bilingue. Une école du Lot propose désormais un enseignement régulier d'occitan.

Les effectifs bilingues du 1<sup>er</sup> degré connaissent un fléchissement (-3,5%) lié notamment aux difficultés d'information générées par la crise sanitaire. Ce constat est fait également dans d'autres académies.

5174 élèves suivent un enseignement bilingue à l'école en cette rentrée (public : 4137 ; calandreta : 1037).

Dans le second degré, l'enseignement bilingue avec DNL (discipline non linguistique) concerne 920 élèves (public : 841 ; calandreta 79). Il progresse de +10,6% avec les ouvertures en 6<sup>ème</sup> et les suites de scolarité

assurées aux autres niveaux.

L'enseignement de l'occitan au collège concerne 5 417 élèves ; il connaît une baisse de -6,8% qui porte essentiellement sur les niveaux 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>. Les effectifs de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> se maintiennent.

Au lycée, la baisse d'effectif est très sensible au niveau de la classe de terminale, il y a une stabilité en 1<sup>re</sup> et une légère hausse en 2<sup>nde</sup>. 658 élèves étudient l'occitan au lycée, soit -25% par rapport à la rentrée 2019. L'enseignement de spécialité, ouvert désormais dans trois lycées, concerne 28 élèves.

Cette situation nous invite à poursuivre les efforts d'information et de communication pour, dans le cadre donné, susciter un intérêt plus soutenu de la part des lycéens.

### **Carte des enseignements**

120 collèges (117 publics, 3 privés) et 38 lycées (33 publics, 5 privés) propose un enseignement de l'occitan.

Il y a une suspension dans deux collèges et une ouverture de sensibilisation dans deux autres. Deux nouvelles continuités bilingues sont proposées de même que la suite de scolarité dans les cursus existants.

Au lycée, deux enseignements sont suspendus, une ouverture est réalisée ainsi qu'une offre de spécialité au lycée Jean Jaurès de Saint-Affrique (12). Des détails sont accessibles en annexe.

### **Moyens budgétaires :**

L'académie mobilise 54 ETP pour l'enseignement de l'occitan dans les collèges et lycées à la rentrée 2020, soit une progression de + 2 ETP par rapport à la rentrée 2019.

Les modalités d'attribution de moyens spécifiques aux établissements restent inchangées.

### **Ressource enseignante :**

Les 10 postes offerts à la session 2020 du CRPE spécial Langue régionale ont pu être pourvus. 6 nouveaux professeurs des écoles ont obtenu une habilitation, provisoire ou définitive, pour enseigner en classes bilingues.

Dans le second degré, l'académie accueille deux stagiaires et deux titulaires entrants. Deux professeurs certifiés ont rejoint une autre académie ; il n'y a pas eu de départ en retraite.

### **Convention académique**

Monsieur le recteur propose ensuite à M. Cros, directeur de l'OPLO, de présenter l'état d'avancée de la signature de la convention académique.

**M. Cros** précise que les présidents des conseils départementaux de l'Aveyron et de la Haute-Garonne ont signé de même que le vice-président de l'OPLO. La convention est actuellement à la signature du président du Conseil départemental du Gers.

**M. Roux** renouvelle ses inquiétudes quant à la situation de l'occitan au lycée qui n'est pas conforme aux objectifs de la convention. Il considère que la suppression du demi-poste de conseiller pédagogique dans le Tarn n'est pas un signal positif.

Il rappelle l'importance d'accroître la ressource enseignante qualifiée en occitan ; il propose l'élaboration d'une carte académique de la ressource humaine pour recenser, à tous les niveaux, les personnels compétents et suivre l'évolution de ce vivier.

**M. Faisy** indique que cette proposition sera étudiée.

**M. Depetris**, représentant la FSU, s'interroge sur la nomination d'un conseiller pédagogique d'occitan dans le Lot.

**Mme Duprat**, IA-DASEN du Tarn, rappelle qu'un poste de CPD est entièrement dédié à l'occitan dans son département.

**M. Agar** présente ensuite les pistes de développement qui ont été identifiées dans le cadre de la préparation de la rentrée 2021 (cf. annexe). Il précise que cette liste n'est pas exhaustive et qu'elle sera enrichie des observations faites lors de ce conseil. Elle le sera aussi par les études réalisées à l'échelon départemental lors des réunions des groupes de travail départementaux. Les décisions prises seront présentées à la deuxième réunion du CAEOC en fin d'année scolaire.

**Mme Ribes**, conseillère départementale du Gers, remercie les services de la DSDEN pour le travail réalisé. Elle précise que le projet bilingue de Vic-Fezensac se poursuit et que les demandes des communautés de communes du Savès et des Bastides de Lomagne sont étudiées.

**Mme Ralu** demande que les comités départementaux se tiennent rapidement pour être en phase avec les décisions de carte scolaire qui pourraient être nécessaires.

**Monsieur le Recteur** précise que l'académie ne connaît pas encore le montant de la dotation ministérielle pour la rentrée 2021 et considère par ailleurs que nous sommes dans les temps en ce qui concerne la carte scolaire. Il informe également qu'il a demandé l'ouverture d'un mouvement spécifique au niveau national pour pourvoir des postes de DNL en occitan proposés en académie.

**Mme Ralu** demande si la mission académique jusqu'alors confiée à M. Doussine, IEN, – désormais chargé de mission à l'OPLO en Nouvelle-Aquitaine- sera maintenue.

**M. Agar** indique que le départ de M. Doussine est récent et que la recherche d'un nouvel IEN pour accomplir cette mission académique est en cours.

S'agissant de la communication, M. Agar rappelle le matériel existant et indique que le groupe de travail dédié, associant les différents partenaires, sera réuni début 2021. M. le recteur y est favorable. M. Agar précise que la nouvelle version du dépliant académique « L'occitan au lycée » prend en compte la voie professionnelle.

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/occitan/liceu/contactes>

Des informations sont ensuite données sur plusieurs actions et projets en cours :

- La **thèse CIFRE** proposée par l'OPLO, avec la contribution du ministère de la Culture, a été acceptée ; il s'agit d'étudier et de comprendre les leviers de motivation des familles pour l'enseignement bilingue français-occitan
- L'OPLO lance une **plateforme VOD** pour faciliter l'accès à des films d'animation en occitan. Une offre préférentielle est faite aux écoles à cursus immersif, bilingue ou renforcé.
- La préparation du dispositif de **bourses Ensenhar-professeur** est en cours. L'OPLO prendra en charge la formation intensive en occitan de professeurs titulaires sur la base de congés de formation octroyés par le rectorat.
- Les **formations linguistiques** sont suspendues au niveau académique en raison du contexte sanitaire (réunions en présentiel limitées / remplacements difficiles). Elles peuvent se poursuivre à l'échelon départemental hors temps scolaire. Les formations linguistiques académiques sont reportées à 2021-2022. Une articulation avec le dispositif Ensenhar est recherchée.
- Plusieurs **projets plurilingues** associent l'occitan et des langues étrangères sont en place dans l'académie.
- De nombreux **projets pédagogiques** autour de l'occitan sont proposés aux établissements par les partenaires (académie, collectivités, associations).

**Monsieur le Recteur** souligne à ce propos la richesse des actions menées. Il souhaite l'instauration d'une journée ou d'une semaine académique de l'occitan et demande à Monsieur Agar d'étudier cette question.

**Monsieur le Recteur** réaffirme la volonté d'accompagner le développement de l'occitan dans l'académie, dans le cadre national défini pour l'enseignement des langues régionales et selon les dispositions prévues par convention. Il souhaite que des actions partenariales puissent être menées, notamment pour enrayer les baisses d'effectifs et rappeler tout l'intérêt éducatif de l'enseignement de la langue régionale, facteur de découverte et de partage culturels.

Il renouvelle ses remerciements aux participants et clôt la séance à 16 heures.

Mostafa Fourar



Recteur de l'académie de Toulouse

PJ : - liste des participants  
- diaporama présenté

## Conseil académique pour l'enseignement de l'occitan du 7 décembre 2020

### Liste des participants

#### Représentants de l'administration

M. Mostafa FOURAR, recteur de l'académie de Toulouse  
M. Frédéric FAYSY, secrétaire général adjoint  
Mme Armelle FELLAHI, IA-DASEN de l'Aveyron  
M. Laurent BOULET, IEN chargé des langues en Aveyron  
M. Aymeric MEISS, DAASEN, représentant M. l'IA-DASEN de la Haute-Garonne  
Mme Elisabeth FOIX-NICOLAS, IEN, représentant M. l'IA-DASEN du Gers  
M. Xavier PAPILLON, IA-DASEN du Lot  
Mme Catherine LAVIT, IEN, représentant M. l'IA-DASEN des Hautes-Pyrénées  
Mme Marie-Claire DUPRAT, IA-DASEN du Tarn  
Mme Christelle BONNOUVRIEE, IEN, représentant M. l'IA-DASEN du Tarn-et-Garonne  
Mme Stéphanie VAISSIERE, CPD du Tarn-et-Garonne  
Mme Christine ESCANDE, CPD, représentant M. l'IA-DASEN de l'Ariège  
M. Didier AGAR, IA-IPR de langue et culture occitanes  
M. Olivier ROSAN, délégué académique à l'éducation artistique et culturelle  
M. Hugues JOURDE, principal du collège de Graulhet  
M. Frank GROSSHANS, directeur adjoint de Canopé Occitanie  
M. Daniel LACROIX, représentant Mme la présidente de l'université Toulouse2  
M. Benjamin ASSIE, conseiller à la DRAC Occitanie

#### Représentants des personnels et des parents d'élèves

Mme Sophie MANZATO, Mme Virginie LAGO, M. Laurent DEPETRIS, représentant la FSU  
M. Cyril LEPOINT, représentant le SE-UNSA  
Mme Cécile NOILHAN, représentant le SGEN-CFDT  
M. Gauthier COUFFIN, représentant SUD-Education  
Mme Beatriz MALEVILLE, présidente, M. Mickaël HARIVEL, représentant la FCPE  
Mme Anyely DE LA CRUZ CASTRO, Mme Soazic VIDOVIC, représentant la PEEP  
Mme Martine RALU, présidente, représentant OC-BI

#### Représentants des collectivités et des associations

M. Patric ROUX, conseiller régional, vice-président de l'OPLA, représentant Mme la présidente du Conseil régional d'Occitanie  
M. Vincent RIVIERE, chargé de mission Occitan, région Occitanie  
M. Jean-Michel LATTES, 1<sup>er</sup> adjoint représentant M. le maire de Toulouse ;  
Mme Magali BLENET, chargée de mission Occitan, Ville de Toulouse  
Mme Hélène ROUX, directrice de la Culture, représentant Mme la présidente du Conseil départemental de l'Ariège  
M. Claude ROUMAGNAC, directeur des affaires culturelles, représentant M. le président du Conseil départemental de l'Aveyron  
M. Bernard BAGNERIS, conseiller départemental, représentant M. le président du Conseil départemental de la Haute-Garonne  
Mme Yvette RIBES, conseillère départementale, représentant M. le président du Conseil départemental du Gers  
Mme Marie-Françoise RIVAIL, chargée de mission Occitan au Conseil départemental du Gers  
M. François GIUSTINIANI, directeur des archives départementales, représentant M. le président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées  
M. Sébastien PUGIN, chargé de mission Occitan au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées  
Mme Catherine RABOU, conseillère départementale, représentant M. le président du Conseil départemental du Tarn  
M. Philippe SOUR, chargé de mission Occitan au Conseil départemental du Tarn  
M. Emmanuel ISOPET, président, Mme Elodie PUJOL, représentant le CREO de l'académie de Toulouse  
Mme Evelyne AUBAN, présidente, représentant le Félibrige du Haut-Languedoc et Gascogne  
Mme Myriam BRAS, vice-présidente, représentant la Fédération régionale des calandretas  
Mme Gaëlle PUJOL, coordinatrice de la Fédération régionale des calandretas  
M. CROS, directeur de l'Office public de la langue occitane (OPLA)  
Mme Marine KNOLL, chargée de mission « enseignement » à l'OPLA